Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le 2026-91
ID : 022-242200715-20260603-91_2026-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
39	0

Date de la convocation
27 mai 2026

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 12 juin 2026

et publication le 12 Juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 3 juin à 18h,
Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle de la culture et des Loisirs de Trébrivan, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra Le Nouvel.

PRESENTS : Sandra Le Nouvel – Pascal Le Gall – Christel. Guillerm – Raoul Riou – Alexandre Petit – Philippe Le Joncour – Geneviève Pinto – Raymond Barré – Rollande Le Borgne – Valérie Glou – Catherine Boudiaf – Georges Galardon - Fabrice Even – Marie-Hélène Bernard – Bernard Trubuilt – Gilles Le Gall – Julie Cloarec – Valérie Le Bonniec – Pascal Olivier – Magalie Corgniec – Eléonore Kogler – Clément Sauzay – Guillaume Robic – Jacques Troël – Michel Ollivier – Guy Bouchez – Véronique Loriot Le Guillou – Stéphanie Verger – Hélène Latimier – Jérôme Lejart – Jean-Pierre Mougeot – Hermine Le Garlantezec – Stéphanie Dousselin – Annie Lucas – Jérémy Quéméner – Philippe Picou – Dorig Le Cras – Pierre-Yves Daniel – Evelyne Minier

Madame Antonia Sérandour excusée est remplacée par son suppléant Monsieur Philippe Picou
Monsieur Damien Loseille excusé est remplacé par son suppléant Monsieur Dorig Le Cras
Monsieur Christophe De Quelen est aussi excusé sans donner de pouvoir.

Secrétaire de séance : Fabrice Even

Délibération 91.2026 Validation du plan de financement lié à l'investissement de matériel à l'échelle du réseau intercommunal de lecture publique

La Présidente expose que la CCKB a intégré dans ses statuts, par la délibération 125.2025 du 3 juillet 2025, la compétence supplémentaire : « Création d'un réseau intercommunal de lecture publique en Kreiz Breizh par la coordination et l'animation du réseau des médiathèques et bibliothèques du territoire :

- L'animation, le pilotage et la coordination d'un réseau de lecture publique et d'actions en faveur de l'accès au livre et à la lecture ;
- Le développement d'une identité commune, d'une communication partagée et d'une charte de mise en réseau ;
- La coordination et la mise en œuvre de projets d'action culturelle, en bibliothèques et hors-les-murs ;
- Le développement et la gestion d'outils bibliothéconomiques en commun ;
- De façon transversale et prioritaire, le renforcement des bibliothèques à gestion bénévole, en accompagnant les communes et les bibliothécaires. »

Réunissant 12 bibliothèques, le réseau intercommunal de lecture publique vise notamment à œuvrer en faveur de l'égalité d'accès au livre et à la lecture pour toutes et tous, et à améliorer le service rendu à la population dans ces lieux culturels de proximité.

Conformément au troisième point, au premier semestre 2026 la CCKB a coordonné le premier projet d'action culturelle du réseau intercommunal de lecture publique : « A petits pas, lis avec moi », un programme d'animations et de formations pour les enfants de 0 à 3 ans et les adultes qui les entourent.

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260603-91_2026-DE

Ce projet a mis en évidence que les bibliothèques du territoire sont sous-dotées en matériel d'accueil de la petite enfance. Cela empêche le développement des séances de lecture et des événements pour les enfants en bas-âge. A ce jour, seules 4 bibliothèques sur 12 proposent des animations régulières pour les très jeunes enfants.

Face à ce constat, le besoin a été identifié d'acquérir du matériel de base, polyvalent, mutualisé, utilisable en bibliothèques municipales et hors-les-murs pour des événements dédiés à la petite enfance.

Il s'agit en premier lieu de faciliter, d'encourager, de promouvoir la lecture avec les enfants en bas-âge. Investir dans du matériel d'accueil des familles et des professionnel.les de la petite enfance permettra aux bibliothèques d'organiser plus facilement et plus souvent des animations autour du livre et de la lecture

Il s'agit aussi d'avoir la capacité d'organiser des événements ponctuels autour du livre et de la lecture dans les 11 communes qui ne disposent pas de bibliothèques et d'aller davantage vers les publics en organisant des événements hors-les murs.

Le projet est donc d'acquérir :

- du matériel pour aménager des espaces de lecture et d'animation en intérieur (bibliothèques, salles des fêtes...) ;

- du matériel pour aménager des espaces de lecture et d'animation en extérieur (espaces publics, parcs, espaces naturels...) ;

- des outils d'animation de base.

Cet investissement s'inscrit dans une démarche globale et stratégique comprenant coordination, formations pour les équipes des bibliothèques (lecture auprès des enfants, animation, littérature jeunesse...) et un travail sur la communication.

Après avoir précisé les besoins et réunis les devis, le budget établi pour l'achat de ce matériel est de 5000 € HT.

Ces dépenses font l'objet d'une demande de subvention auprès de la MSA dans le cadre du dispositif « Grandir en Milieu Rural », à hauteur de 80 % des dépenses HT, laissant un reste à charge à hauteur de 20 % pour la CCKB.

Ce reste à charge fait partie intégrante du projet « A petits pas, lis avec moi », financé dans le cadre du Pacte de développement culturel en 2025, au sein de l'axe 1 – soutien au développement de la politique d'éducation artistique et culturel tout au long de la vie.

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260603-91_2026-DE

DEPENSES en € HT		RECETTES	
Espace de lecture et d'animations	2 003.03 €	**MSA :** Aide de 80 %	4 000 €
Mise à disposition et transport de livres	212,59 €		
Outil d'animations	873.10 €	**CCKB** (Pacte culturel) : Reste à charge de 20 %	1 000 €
Hors-les-murs et animations en extérieur	1869,00 €		
Autres petite enfance	42,28 €		
TOTAL en € HT :	**5 000 €**	**TOTAL :**	**5 000 €**

La Présidente propose de valider le plan de financement lié à l'investissement de matériel à l'échelle du réseau intercommunal de lecture publique, d'inscrire ces dépenses au budget de la CCKB, sachant que ces dépenses font l'objet d'une demande de subvention auprès de la MSA dans le cadre du dispositif « Grandir en Milieu Rural », à hauteur de 80 % des dépenses HT.

Après en avoir délibéré, à trente-huit (38) voix pour et une (1) abstention
Le Conseil Communautaire,
Décide de :

- Valider le plan de financement lié à l'investissement de matériel à l'échelle du réseau intercommunal de lecture publique et inscrire ces dépenses au budget de la CCKB, sachant que ces dépenses font l'objet d'une demande de subvention auprès de la MSA dans le cadre du dispositif « Grandir en Milieu Rural », à hauteur de 80 % des dépenses HT.

DEPENSES en € HT		RECETTES	
Espace de lecture et d'animations	2 003.03 €	**MSA :** Aide de 80 %	4 000 €
Mise à disposition et transport de livres	212,59 €		
Outil d'animations	873.10 €	**CCKB** (Pacte culturel) : Reste à charge de 20 %	1 000 €
Hors-les-murs et animations en extérieur	1869,00 €		
Autres petite enfance	42,28 €		
TOTAL en € HT :	**5 000 €**	**TOTAL :**	**5 000 €**

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260603-91_2026-DE

- Autoriser la Présidente à signer tous les documents nécessaires et afférents à cette opération.

Monsieur Fabrice Even

Secrétaire de séance

Madame Sandra Le Nouvel

Présidente de la CCKB

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la CCKB.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.